



L'agence de développement et d'urbanisme
du pays de Montbéliard

www.adu-montbeliard.fr

Programme de travail 2020

Sommaire

1 Accompagner les dynamiques de coopération territoriale	7
2 Contribuer à l'élaboration de documents de planification.....	10
3 Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification	14
4 Observer et objectiver les dynamiques territoriales	21
5 Partager nos analyses et contribuer au débat local	28
Annexes	32



Mot du président



Créée fin 1990, l'ADU est un outil précieux pour accompagner les décisions des différents acteurs qui œuvrent à l'aménagement du territoire. En effet, elle est un centre de ressources mutualisé dont les objectifs sont de :

Capitaliser la connaissance et aider à comprendre dans le temps long les évolutions sur le territoire,

Éclairer et mettre en perspective les intentions en termes de développement local et les actes d'aménagement concourant à la transformation de l'espace,

Créer le dialogue autour de dynamiques de projets, afin de favoriser la cohérence et la synergie des interventions et des politiques publiques mises en œuvre.

Agile et réactive, cette association intervient depuis maintenant 30 ans dans les domaines de l'observation et de la prospective, de la planification, de l'urbanisme réglementaire et de projet, de l'évaluation des politiques publiques, à toutes les échelles de territoire et dans une visée stratégique.

Le travail de l'année 2020 sera ainsi engagé dans la continuité, tout en proposant une nouvelle dynamique déterminée par un nouveau programme triennal à initier. Cette année de renouvellement voit en effet s'ouvrir l'exercice d'une nouvelle mandature locale, avec laquelle des objectifs de travail doivent être déterminés.

Compte tenu des évolutions du contexte local et des défis du territoire, les fondements de nouvelles orientations triennales ont été posés et pourront ainsi être consolidés au regard des priorités portées par les nouvelles équipes d'élus.

Dans l'attente, le premier défi de l'année 2020 pour l'ADU est d'assurer une communication

ciblée et réussie afin qu'elle puisse être identifiée rapidement par les nouveaux acteurs locaux. Son utilité pour le territoire, son rôle d'acteur de proximité, ses champs de compétence doivent être connus et reconnus pour faciliter la définition d'orientations partagées pour l'association.

Cette prise de connaissance est d'autant plus importante que l'ADU est non seulement un acteur incontournable pour assurer un relais d'information et d'appropriation efficace sur des dossiers majeurs d'aménagement du territoire, mais aussi une ressource incontournable pour aider à construire la prochaine trajectoire du territoire.

Philippe GAUTIER

Président

Introduction

L'enjeu de continuité du positionnement de l'ADU

Fin 2016, dans un contexte budgétaire qui menaçait la pérennité même de l'outil, un nouveau positionnement pour l'ADU a été défini en Assemblée Générale, tenant compte des recompositions territoriales, de la généralisation d'outils de planification à toutes les échelles de l'action publique et de la rationalisation des dépenses publiques.

Orientations transversales et priorités d'intervention

Ce positionnement s'est traduit par des orientations d'activité de 2017 à 2019 visant à :

accompagner l'émergence du pôle métropolitain Nord Franche-Comté au sein du nouvel espace régional,

permettre le redéploiement des politiques publiques de Pays de Montbéliard Agglomération et proposer cette ingénierie auprès d'autres intercommunalités,

valoriser le rôle de proximité et la connaissance de terrain de l'ADU pour apporter une plus-value qualitative aux analyses et aux projets,

améliorer le partage et la diffusion de la connaissance et des productions pour contribuer à enrichir le débat local,

développer les pratiques de coproduction et de travail partenarial dans la conduite des missions.

Cinq axes de missions

Ces orientations ont ainsi guidé la réalisation des programmes de travail annuels autour de cinq champs de compétences principaux :

pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, accompagner les dynamiques de coopération territoriale,

contribuer à l'élaboration de documents de planification,

faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification, grâce à l'activité dans les domaines du projet urbain et de la programmation,

observer et objectiver les dynamiques territoriales,

partager nos analyses et contribuer au débat local.

Arrivé au terme de ce programme triennal, le bilan dressé aujourd'hui est positif : l'atteinte des différents objectifs fixés témoigne de la pertinence et des capacités d'intervention de l'ADU. Dans le cadre de la préparation d'un nouveau cycle triennal, ces orientations peuvent toutefois être remises en perspective des défis plus ou moins spécifiques auxquels le territoire fait face.

Les évolutions du contexte territorial à accompagner

Les recompositions territoriales des dernières années ont produit une nouvelle géographie

administrative aujourd'hui stabilisée ainsi que le renouvellement d'un certain nombre de documents stratégiques. Au-delà des procédures à conduire, les enjeux portent désormais sur **la mise en œuvre et le suivi des objectifs exprimés dans les documents de planification et de programmation** établis, ainsi que sur la capacité à en faire des **outils du dialogue inter-territorial**. Ce mouvement de structuration se poursuivra vraisemblablement dans les prochaines années, avec par exemple la normalisation du PLU intercommunal ou encore le besoin de développer des démarches de plus en plus intégrées pour gérer la complexité et l'interdépendance des composantes du développement local. Ces tendances appellent également sur les territoires voisins de l'agglomération une demande croissante d'ingénierie. L'expérience capitalisée par l'ADU doit ainsi être valorisée pour répondre à ces attentes.

Parallèlement, la compréhension des dynamiques territoriales et les capacités prospectives de l'ADU sont largement interpellées. En effet, les mutations à l'œuvre sur nos territoires sont multiples : changement climatique, transition démographique, mutations économiques, révolution numérique, transition énergétique, ... Elles nécessitent d'être éclairées pour permettre d'y répondre de la manière la plus adaptée possible. Ces préoccupations se doublent aujourd'hui de problématiques plus sectorielles à anticiper concernant par exemple l'évolution des mobilités, du commerce ou encore de l'accès aux soins. Par ailleurs, malgré sa situation en pivot avec d'autres territoires,

le Nord Franche-Comté reste relativement aveugle sur son environnement transrégional et transfrontalier. **Les capacités d'observation territoriale de l'ADU doivent donc continuer à s'étoffer pour faciliter le déploiement de politiques publiques cohérentes**, en valorisant toujours sa connaissance du terrain pour enrichir les analyses. Celles-ci s'appuient en outre sur un accès à une donnée foisonnante, sous l'effet de la généralisation progressive de l'open data, qu'il convient de structurer pour la rendre intelligible.

Enfin, dans un contexte de baisse des moyens financiers publics, les pratiques de l'urbanisme « techniciste » et de construction de projets sont amplement questionnées et nécessitent à tous niveaux de développer un urbanisme « négocié » : de l'intention à la concrétisation des actes d'aménagement, l'exercice de la participation citoyenne, de la contractualisation publique, du partenariat avec les acteurs associatifs et économiques, est devenu une nécessité qui concourt à l'efficacité de l'action publique. **Les savoir-faire de l'ADU en termes d'animation et de concertation, ainsi que ses capacités à créer ou mobiliser un partenariat dans des modes informels, doivent être mobilisés** à cet effet. Ils permettent aux collectivités d'user de leur droit à l'expérimentation pour produire de nouveaux modes d'intervention publique.



(Source : ADU)

Les fondements de nouvelles orientations d'activité pour la prochaine période triennale

Compte tenu de l'enjeu de continuité de l'action publique, de la pertinence de la trajectoire prise par l'ADU lors de son dernier exercice triennal et des défis identifiés, une structuration nouvelle des orientations d'activité de l'ADU est proposée pour guider ses travaux dans les trois années à venir.

Le socle partenarial : observer les dynamiques territoriales et les mutations à l'œuvre

Le suivi des évolutions du territoire constitue un socle majeur de l'activité de l'ADU indispensable à la conduite de l'ensemble de ses autres missions et à la pertinence de ses analyses. Il permet à l'ensemble des membres de l'ADU de disposer d'un centre de ressources mutualisé, ancré dans les réalités locales. A l'heure de la généralisation de la donnée ouverte en libre accès, le rôle de l'ADU doit être de structurer cette donnée pour la rendre intelligible, de l'exploiter et de la partager pour développer la connaissance et de l'interpréter pour anticiper les évolutions du territoire et l'inscrire dans une vision prospective.

L'accompagnement des démarches de planification : mettre en œuvre, suivre et créer le dialogue autour d'une nouvelle génération de documents cadres

Les besoins d'ingénierie sont importants pour accompagner l'ensemble des territoires dans des

démarches de planification. Localement, plusieurs documents (SRADDET, SCoT, PLH, ...) sont désormais en voie d'approbation exprimant des stratégies de développement et d'aménagement renouvelées. Tout en poursuivant son appui à l'évolution des documents d'urbanisme, l'ADU portera ses efforts sur le partage du contenu de ces documents avec les nouvelles équipes d'élus, ainsi que sur l'organisation du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation des objectifs exprimés.

La contribution aux politiques publiques dans une perspective d'harmonisation : faciliter le déploiement et l'évaluation de programmes d'actions cohérents

Les différentes politiques publiques mises en œuvre s'effectuent dans un contexte d'amenuisement des moyens financiers et exigent une recherche croissante d'efficacité. Acteur de proximité, l'ADU restera l'une des garantes de la continuité entre les intentions stratégiques et leurs traductions sectorielles. En exploitant ses capacités d'observation et sa connaissance du terrain, elle continuera à déployer des tableaux de bord permettant de faciliter les évaluations tout au long de la vie d'un projet, et tâchera d'investiguer de nouvelles thématiques qui puissent les enrichir.

La préparation de projets locaux d'aménagement : améliorer la qualité environnementale, urbaine et paysagère

Complémentaire aux politiques sectorielles, l'ADU accompagnera les collectivités dans leurs actes d'aménagement. Améliorer les qualités environnementales, urbaines, paysagères

et architecturales, favoriser l'émergence de projets de revitalisation d'espaces prioritaires de renouvellement, sont au cœur des préoccupations des territoires d'intervention de l'ADU, qu'elle accompagnera en identifiant les leviers les plus pertinents pour concrétiser ces ambitions. Priorité nationale, l'objectif du « 0 artificialisation nette » nécessitera parallèlement de faire davantage reconnaître les valeurs des espaces non construits, par le biais de démarches de projets spécifiques.

L'animation territoriale : coopérer et débattre

Afin d'optimiser les travaux de l'ADU et de favoriser la convergence entre échelles territoriales, la mise en commun d'études, outils et méthodes de travail doit se poursuivre. L'ADU peut déjà faire bénéficier au territoire de son adossement à la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et du travail en réseau avec les autres agences régionales qu'il s'agit de renforcer. Ses outils lui permettent d'automatiser de plus en plus de traitements d'informations simples qui, réalisés une première fois, peuvent être mis à disposition de tous. Par ailleurs, l'impératif de mutualisation conduira à développer les pratiques de coproduction avec les services des collectivités et des autres structures d'ingénierie mais aussi de concertation, les défis de l'urbanisme durable amenant à coordonner une multitude d'acteurs.

Cette expression des priorités pour guider l'action de l'ADU dans les trois années à venir sera soumise à la nouvelle Assemblée Générale qui se mettra en place suite au renouvellement

des mandats locaux. Elles auront vocation à orienter la définition des programmes de travail annuels et les missions prioritaires de l'ADU. Dans l'attente, le programme de travail de l'année 2019 reste présenté selon les 5 axes de missions précédents.

Aménagement régional

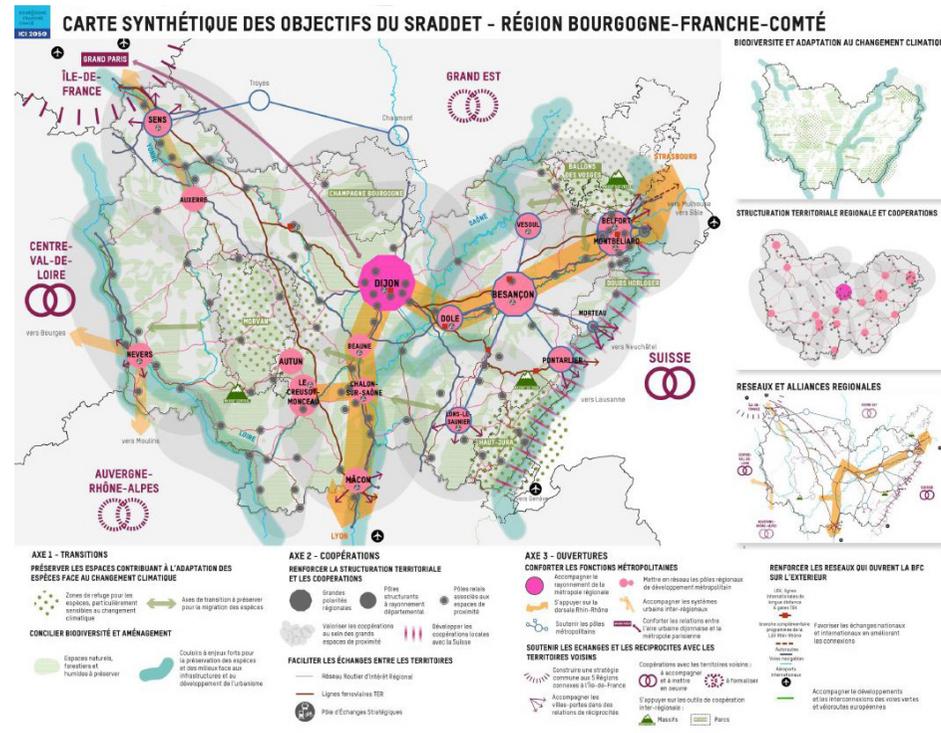
En collaboration avec les trois autres agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, l'ADU poursuit ses travaux d'accompagnement et d'analyse territoriale en région concernant :

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET doit désormais être approuvé

dans le courant de l'année 2020. L'ADU facilitera l'appropriation de ses contenus auprès de ses partenaires. Parallèlement, les agences d'urbanisme identifieront avec les services de la Région les thématiques à approfondir progressivement pour faciliter la mise en œuvre des 35 objectifs opérationnels ainsi que les offres de services qu'elles sont en mesure de proposer aux territoires afin de contribuer à leur déploiement régional.

1 Accompagner les dynamiques de coopération territoriale



(Source : Région Bourgogne Franche-Comté)

Des études de dimension régionale

Dans le prolongement de l'étude sur les centralités régionales menée en 2019, des temps de partage seront organisés par la Région afin d'enrichir les analyses et de poursuivre la compréhension collective des dynamiques à l'œuvre sur le territoire régional.

Dans cet objectif, une étude destinée à

qualifier le fonctionnement de la « dorsale » régionale, le long de laquelle se concentre la majeure partie des flux inter-agglomérations, devrait être engagée dans le courant de l'année par la Région avec l'appui de l'INSEE. Les agences contribueront à analyser et interpréter les données afin de comprendre les logiques systémiques et sous-système dans cet espace s'étendant de la vallée de la Saône au Sud Alsace.

Le Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT) et le club PLUi

Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme poursuivront leurs contributions à l'organisation de temps d'informations et/ou de sensibilisation destinés aux territoires infra-régionaux.

A ce titre, en 2020, l'ADU interviendra en accompagnement :

- de la Région, dans l'information des agents de développement locaux (PRAT),
- de la DREAL, dans la construction et l'animation des rencontres du club PLUi territorialisé.

De manière générale, l'ADU est impliquée dans les groupes de travail, en amont des événements, et au sein des comités techniques pour la préparation et la rédaction des supports. Elle participe aussi à l'animation générale des événements et des temps forts/rencontres organisés chaque année.



(Source : Région Bourgogne Franche-Comté, ADU, AUDAB, AUTB, AUSB)



Coopération métropolitaine

Les agences d'urbanisme de Montbéliard et de Belfort ont vocation à poursuivre un rôle actif d'accompagnement du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, suite à la formalisation en 2018 des fondements d'une stratégie métropolitaine.

Elles se mobilisent dans la durée pour conduire des études thématiques et/ou territoriales en portant au débat des analyses complémentaires et des éclairages sur les thématiques d'actualité abordées par le comité métropolitain.

Suite aux réflexions engagées par le pôle métropolitain pour préciser son cadre d'action, les élus se sont accordés sur trois rôles principaux - ceux de prospectiviste, de porteur de l'identité territoriale et de préfigurateur de rapprochements – que les agences d'urbanisme alimenteront.

A cet effet, au-delà de la mise en place d'un observatoire de la santé portant sur la démographie médicale (cf. axe 4), les agences accompagneront le pôle métropolitain dans l'organisation d'un **séminaire de prospective** et de **groupes de réflexion thématiques** sur les différents domaines de compétence du pôle.

Elles poursuivront également leur implication dans les **dispositifs partenariaux du pôle métropolitain**, tout particulièrement au travers :

- de leur contribution aux comités techniques d'instruction des projets éligibles au FEDER,
- de leur participation aux démarches collectives mises en place, telles que celle

d'un concours de photographies visant à forger une identité métropolitaine,

de la mise à disposition de données ou de la constitution d'outils d'observation mutualisés à l'échelle du Nord Franche-Comté.



(Source : Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté)

Le territoire dans son environnement large

Au travers d'une veille régulière sur les réflexions menées aux échelles supra-régionales et transfrontalières et de son inscription dans le réseau de la FNAU, l'ADU fournira des clés de lecture d'orientations ou de politiques développées à ces échelles susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.

Coopération inter-agglomérations

Dans le cadre du travail de coopération mis en œuvre entre les communautés d'agglomération de Belfort, Besançon et Montbéliard, les trois agences d'urbanisme concernées pourront être sollicitées pour :

- la réalisation d'un diagnostic global sur les usages et potentialités touristiques du canal du Rhône au Rhin, préalablement à la **formalisation d'un contrat de canal avec la Région** ;
- la compréhension des modalités de déplacement sur le périmètre des bassins de mobilités autour des trois agglomérations concernées, en lien avec la **mise en œuvre de la récente loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités**.

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs

Après un an et demi de travaux destinés à améliorer un premier projet de SCoT sur lequel plusieurs avis défavorables ont été remis par les Personnes Publiques Associées au premier semestre 2018, un nouveau projet a été arrêté par le conseil de communauté de Pays de Montbéliard Agglomération le 22 novembre 2019.

L'ADU accompagnera en 2020 la suite de la procédure – nouvelles consultations des services associés et de la mission régionale d'autorité environnementale, présentation en Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, organisation d'une enquête publique – afin de **mener le SCoT à son approbation**. Cet accompagnement se traduira par une analyse des avis remis et la reprise du dossier pour y intégrer les évolutions que les élus pilotes du projet décideront d'apporter.

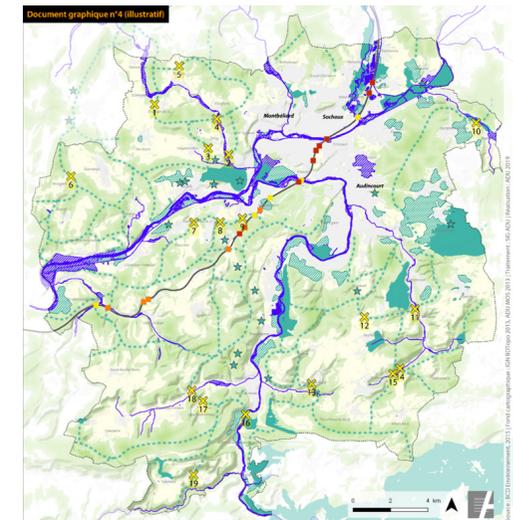
Dans le même temps, l'ADU :

continuera à alimenter régulièrement la **page internet** dédiée au SCoT,

initiera des temps de partage afin de faciliter l'appropriation de ses dispositions par les nouvelles équipes d'élus, en proposant des **publications spécifiques** explicitant les orientations définies ou leur traduction dans les projets,

préparera une grille d'analyse permettant d'évaluer la **compatibilité des PLU et cartes communales** dès l'approbation du SCoT,

structurera les **outils de suivi** de la réalisation des objectifs portés par le schéma, nécessaires au partage d'un bilan annuel avec les élus référents et à l'analyse des résultats de l'application du SCoT à réaliser tous les 6 ans.



(Source : ADU)

2 Contribuer à l'élaboration de documents de planification

Analyse du volet paysager des SCoT régionaux

Les quatre agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté réaliseront avec l'Etat une étude sur la prise en compte du paysage dans les SCoT de la région. En effet, cette thématique a fait l'objet d'évolutions réglementaires récentes visant à renforcer sa prise en compte ainsi que la définition d'objectifs de qualité paysagère dans les documents de planification.

Au travers d'un examen de plusieurs SCoT approuvés récemment dans la région, l'objectif de l'étude est :

d'une part, de disposer d'une analyse qualitative concernant le **traitement de l'approche paysagère** dans ces documents, d'autre part, d'identifier des **bonnes pratiques et des axes de progrès** pour les futurs SCoT.

Sur le fondement du rapport de synthèse et de préconisations dressé par les agences d'urbanisme, des pistes de communication et de partage avec les territoires pourront être étudiées.

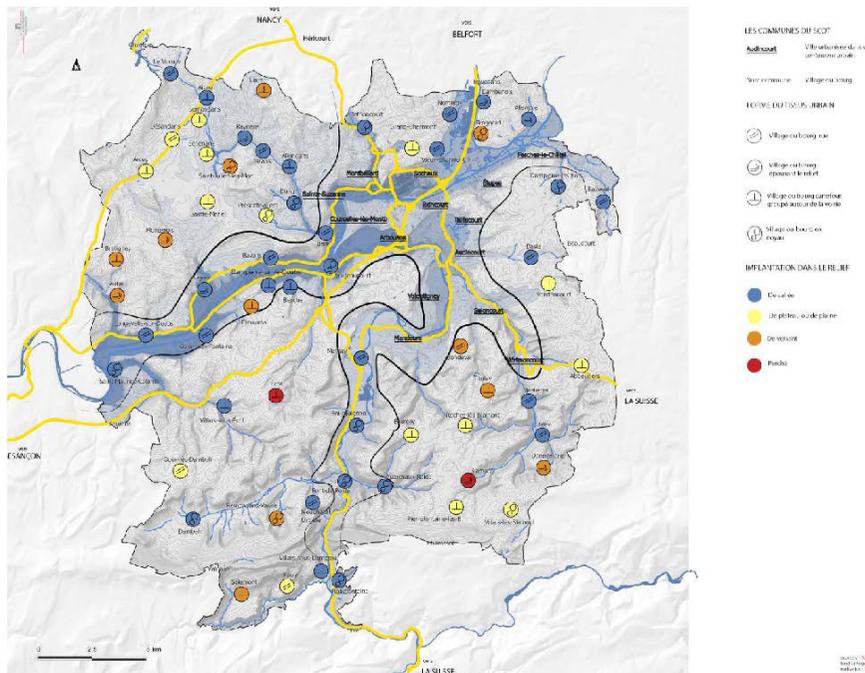


(Source : ADU)

Accompagnement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Doubs central

L'ADU poursuivra son assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Doubs central, pour accompagner la révision du SCoT rendue nécessaire par l'élargissement de son périmètre. Celle-ci concernera, suite au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2019, le suivi de ses travaux et l'accompagnement des relations avec l'ensemble des partenaires consultés ou associés. En 2020, sera notamment engagée la **phase de conception du PADD**, que l'ADU suivra afin de faciliter l'organisation des débats ainsi que les prises de décision sur les options du projet de territoire.

Complémentairement, l'ADU se mobilisera pour faire connaître aux nouveaux élus du PETR **l'architecture des documents d'urbanisme locaux**, du SCoT à la carte communale, ainsi que les ressources mises à disposition par le PETR pour faciliter le travail des communes et des bureaux d'études qu'elles mobilisent.



(Source : ADU)

Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

La loi ALUR a transféré la compétence PLU aux intercommunalités, sauf minorité de blocage, pour inciter une gestion de l'urbanisme aux échelles intercommunales. Celles-ci sont en effet plus adaptées à la prise en compte des défis actuels du logement, des déplacements, du développement économique ou encore de l'environnement.

Sensibilisation

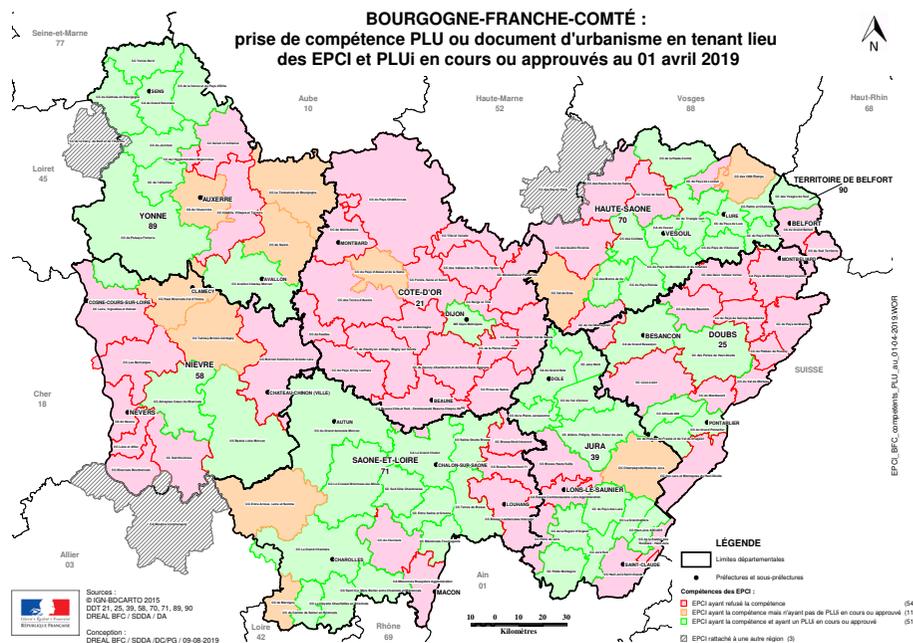
Localement, beaucoup de territoires n'ont aujourd'hui pas pris cette compétence. Cependant, son transfert est de nouveau prévu par la loi à la fin 2020, suite au renouvellement des instances communautaires. Afin que les élus aient partagé en amont un même niveau d'information, l'ADU organisera conjointement avec les services de l'Etat des **temps de présentation-débat territorialisés**, destinés à communiquer les échéances réglementaires, et préciser les attendus, le contenu et les conséquences du PLUi en termes de gestion de l'urbanisme réglementaire.

Accompagnement de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont

L'ADU est, par ailleurs, en mesure d'accompagner les intercommunalités s'engageant dans l'élaboration d'un PLUi, dès lors qu'elles adhèrent à l'association.

Ainsi, elle est engagée depuis 2018 dans une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont qui a prescrit l'élaboration de son PLUi en 2017. L'ADU apporte dans la durée son **expertise technique pour garantir le bon déroulement de la procédure**, et assurer l'interface avec les prestataires retenus. Elle assure également la **production régulière de supports de communication et de concertation** afin de faciliter l'appropriation par tous des enjeux du PLUi. En 2020, cet accompagnement concernera le PADD, ainsi que les dispositions réglementaires et les Orientations d'Aménagement et de Programmation, que l'équipe de maîtrise d'œuvre prévoit de finaliser pour permettre l'arrêt du projet de PLUi.

Sur le fondement des dispositions de ce projet, le rôle de l'ADU consistera également à préparer des outils de suivi de la mise en œuvre du PLUi permettant d'alimenter le débat annuel de la communauté de communes sur la politique de l'urbanisme et de structurer les éléments d'évaluation.



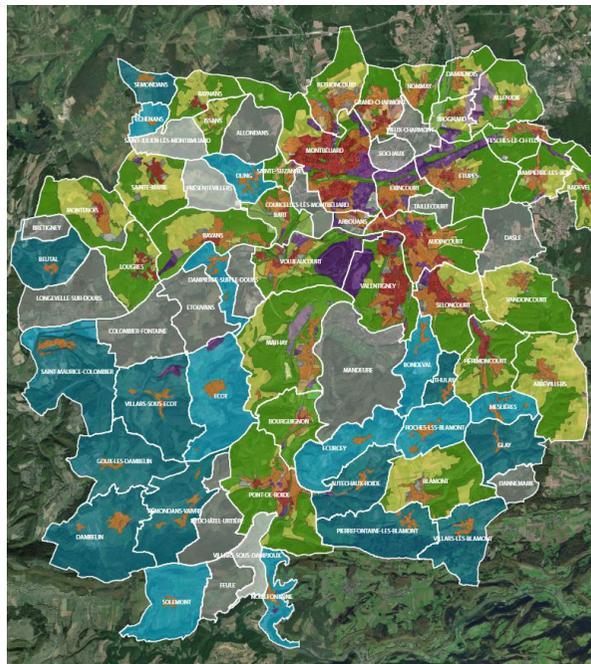
(Source : Région Bourgogne Franche-Comté)

Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales

L'ADU assure une **mission permanente d'assistance à maîtrise d'ouvrage** auprès des communes de Pays de Montbéliard Agglomération pour l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme communaux. Cette mission consiste à produire le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et à procéder à l'analyse technique des offres. Puis, pendant toute la durée de vie du projet, elle apporte un support juridique et organisationnel ainsi qu'une analyse des contenus fournis par la maîtrise d'œuvre, et veille à la prise en considération des orientations intercommunales dans le projet. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui conduite auprès de la commune de **Vieux-Charmont** principalement, mais aussi plus strictement sur des aspects de suivi de procédure auprès de **Courcelles-lès-Montbéliard** et **Taillecourt** dont les projets de PLU respectifs ont pour leur part été arrêtés.

L'ADU conduira par ailleurs la modification du PLU nécessaire à la réalisation du nouveau collège Nord de l'agglomération du Pays de Montbéliard, porté par le Département du Doubs sur la commune de Bethoncourt.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre pour l'élaboration, la révision ou la modification de PLU communaux et de cartes communales, dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).



(Source : ADU)

Service permanent de conseil en urbanisme réglementaire

Pour apporter à ses adhérents un service complet de conseil en urbanisme réglementaire, l'ADU propose aujourd'hui un éventail de prestations :

des **conseils rapides** sur toute question concernant la gestion, l'application ou l'évolution des documents d'urbanisme,

la **réalisation de procédures** de modification simplifiée ou de mise à jour des documents d'urbanisme,

la numérisation aux normes CNIG et le **versement sur le géoportail** de l'urbanisme des documents d'urbanisme de ses communes adhérentes (obligatoire pour toute nouvelle procédure approuvée à compter de 2020),

une **veille juridique** destinée à anticiper les obligations issues des nouvelles dispositions législatives concernant les documents d'urbanisme,

un suivi de l'élaboration de **documents cadres à portée prescriptive** tels que les plans de prévention des risques d'inondation ou le SRADDET.

Ce service s'accompagne de chantiers internes visant à développer des outils communs au travers d'un guide de procédures, accessible aux membres sur le site internet de l'ADU et qui sera régulièrement actualisé, et d'une réflexion relative à l'harmonisation des méthodes de conduite de projet concernant les documents d'urbanisme.

Participation à la définition de politiques sectorielles de l'agglomération de Montbéliard

Au moment où les politiques publiques de PMA sont remaniées pour à la fois les étendre à son nouveau périmètre et les inscrire dans un objectif de mise en œuvre du SCoT, l'ADU a un rôle d'accompagnement important à jouer, tant sur les contenus que sur l'animation et l'échange entre les différents acteurs. Elle pourra notamment alimenter les dossiers de contractualisation de PMA avec ses partenaires, en apportant son appui pour définir les priorités d'intervention sur le territoire.

Plusieurs axes de travail sont ainsi déterminés.

Appui à la stratégie de développement des zones d'activités économiques

Suite aux travaux menés en 2018 pour poser les fondements d'une stratégie d'organisation et de développement des zones d'activités économiques, le projet de SCoT Nord Doubs a déterminé une armature hiérarchisée de zones disposant de potentiels pour l'accueil de nouvelles implantations économiques. L'une des priorités affichée dans ce cadre, face à la raréfaction de foncier disponible pour l'accueil d'activités à éloigner des espaces urbanisés, est de confirmer la nécessité d'aménager le **site des Hauts de Mathay**.

Afin de permettre aux élus de déterminer un programme opérationnel sur ce site, l'ADU en actualisera les éléments de diagnostic foncier,

environnemental et fonctionnel et proposera de nouvelles orientations d'aménagement adaptées au contexte.

8 Les Hauts de Mathay

Le site des Hauts de Mathay est un projet de zone d'activité économique. Créée en 2007 sous forme de ZAC, cette zone avait initialement pour but d'offrir une réponse au problème de saturation du parc d'activités de Technoland 1.

Cependant, les fortes contraintes archéologiques sur toute la partie Nord du site ne lui ont pas permis de se développer. Ainsi, sur les 50 ha de la zone, seul un tiers du foncier est réellement disponible.

Avec la création de Technoland 2, parc industriel nouvelle génération, au cœur du pôle métropolitain du Nord Franche-Comté, les Hauts de Mathay doivent se démarquer en se repositionnant sur l'implantation d'un autre type d'activité.

Ainsi, son éloignement du centre dense de l'agglomération et l'accès autoroutier proche lui offrent les conditions idéales d'accueil pour des activités générant des flux du type logistique.

Visuel 01 : en projet
 Forme juridique : ZAC (en projet)
 Date de création : 2007
 Qualification : Pôle de Montbéliard Agglomération
 Fiscalité sur le foncier BA0 (en %) : 12,9
 Fiscalité sur le foncier CFE BA0 (en %) : 21,5
 Fiscalité CFE (en %) : 25,7

0 établissements en 2018 :

- Industrie
- Bâtiment Travaux Publics
- Logique, commerce de gros, transport de marchandises
- Services collectifs
- Commerce de détail et services aux particuliers
- Restauration, hébergement
- Tertiaire supérieur
- Fonction supports
- Culture, sports, loisirs
- Transport de personnes

(Source : ADU)

3 Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification

Étude de programmation architecturale pour le développement de l'aérodrome

Dans le cadre de cette réflexion stratégique, l'importance et la spécificité du potentiel économique de la zone de l'aérodrome de Courcelles-lès-Montbéliard ont par ailleurs été mises en évidence. Après avoir réalisé un diagnostic d'ensemble du site en 2019, l'ADU poursuivra son aide à la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel sur l'aérodrome et son environnement de proximité :

en traduisant dans un programme de développement les résultats d'une étude de marché engagée par le syndicat mixte de l'aérodrome, à partir duquel des principes d'aménagement seront proposés sous forme d'un plan de composition urbaine et paysagère,

puis en élaborant sur ces bases un programme architectural présidant à la conception d'un nouveau bâtiment hangar et de services.



(Source : PMA)

Schéma directeur de développement du réseau cyclable

Dans le cadre de la politique cyclable d'agglomération, un plan d'actions concernant l'aménagement de voies, le développement des services aux usagers, l'animation et la sensibilisation ainsi que le suivi et l'évaluation, est déployé à partir d'un document de programmation 2018-2020. Le renouvellement de ce plan, visant à favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, coïncide avec une réflexion actuelle pour développer l'attractivité touristique du territoire en termes d'itinéraires de loisirs.

Afin de préparer une nouvelle programmation, PMA souhaite s'appuyer sur un schéma directeur des voies cyclables. L'ADU a accompagné en 2019 l'établissement de ce schéma visant à offrir une vision prospective de l'évolution du réseau et à mettre en évidence les itinéraires prioritaires à aménager, en intégrant leur rôle dans la promotion touristique de l'agglomération. En 2020, l'ADU finalisera un document de restitution, après en avoir consolidé et amendé les principes avec les élus de la nouvelle mandature. Ce document servira à orienter les études plus opérationnelles à conduire pour définir les tracés exacts de pistes nouvelles.



(Source : ADU)

Alimentation du Plan Climat-Air-Synergie Territorial (PCAET) et étude de développement d'une filière bois-énergie

L'ADU continuera tout au long de l'année à consolider les éléments d'observation relatifs à la transition énergétique et à en partager les analyses, et pourra ainsi alimenter le tableau de bord de suivi du PCAET.

Parallèlement, le développement d'une filière locale bois-énergie est inscrit dans les objectifs du Contrat de Transition Écologique initié par Pays de Montbéliard Agglomération. L'ADU conduira l'animation partenariale afin :

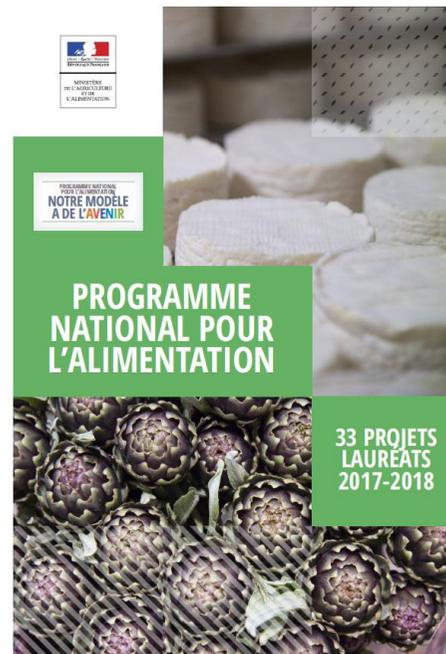
- d'organiser une base de données,
- de mettre à jour à l'échelle de l'agglomération le diagnostic dressé pour le plan d'approvisionnement territorial du Nord Franche-Comté,
- d'aider à définir une stratégie publique.



(Source : Commune de Vandoucourt)

Opportunité d'une stratégie foncière agricole

L'ADU réalisera dans un premier temps une étude sur les problématiques du foncier agricole au regard des différents enjeux du territoire (milieu périurbain, situation frontalière, géomorphologie spécifique, ...), afin d'identifier ses potentialités spécifiques en appui à la mise en œuvre de différentes démarches : projet alimentaire territorial, plan climat, diversification économique des exploitations, etc. Ces travaux pourront contribuer à étoffer une stratégie foncière de l'agglomération sur le volet agricole.



(Source : agriculture.gouv.fr)

Programme « Action Cœur de Ville » - Accompagnement de l'ordonnancement général du projet

La ville de Montbéliard a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » destiné à concentrer un ensemble de moyens pour la redynamisation de centralités fragilisées. A cet effet, une convention cadre entre les différents partenaires du programme a été signée le 29 septembre 2018 afin de préciser les objectifs stratégiques, mettre en œuvre un programme opérationnel et définir les engagements des différentes parties.

Pour la conduite de ce projet dans la durée, l'ADU est chargée d'en **accompagner l'ordonnancement général**.

Dans le cadre de la phase d'initialisation qui court jusqu'en mars 2020, et après un travail important de suivi et de synthèse des différentes études conduites, l'assistance conseil de l'ADU concernera tout d'abord un appui technique au directeur de projet dans la coordination du dispositif partenarial.

En outre, le **temps « o » du tableau de bord**, dont la maquette a été construite en 2019, sera renseigné tant par des données quantitatives que par les résultats d'enquêtes qualitatives menées par les partenaires du dispositif et l'ADU.

Les modalités de cet accompagnement, au cours de la phase de déploiement enclenchée au printemps, seront par ailleurs précisées pour continuer à garantir la cohérence d'ensemble du

projet dans la durée, et permettre d'enrichir le tableau de bord au service de l'évaluation.



(Source : Agence Nationale de la cohésion des territoires)

Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de l'agglomération du Pays de Montbéliard : animation du groupe qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de l'agglomération du Pays de Montbéliard dont la convention doit être signée en cours d'année, l'ADU est chargée d'appuyer l'animation du groupe qualité urbaine et architecturale mis en place pour **examiner chaque opération déployée, veiller à son insertion urbaine, à sa qualité de conception et à ses conditions de gestion et de durabilité.** Initialement mobilisée pour le suivi des projets de construction, de réhabilitation et de résidentialisation de logements, l'ADU étendra désormais son activité aux projets, publics ou privés, d'aménagement des espaces extérieurs

et d'équipements en prenant notamment appui sur le référentiel qualité élaboré en 2018.

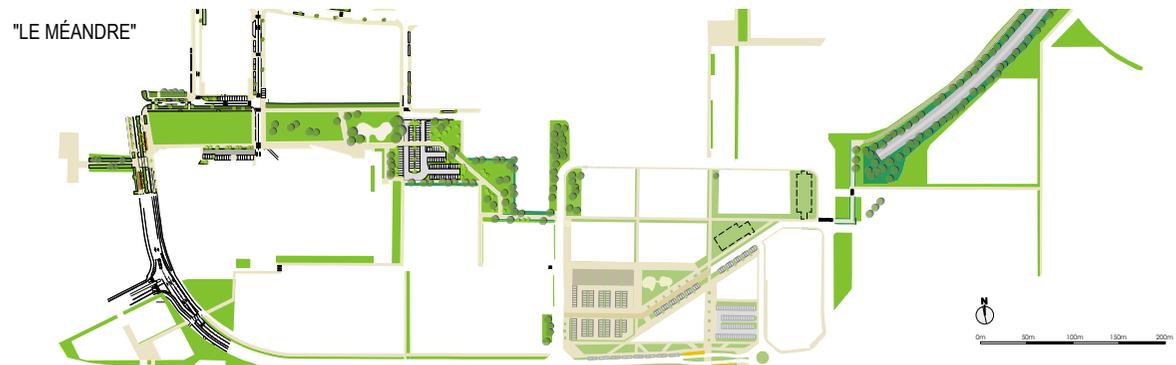
Le rôle défini pour l'ADU est :

d'analyser les projets en phase de conception avec les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre,

de présenter annuellement au groupe qualité une évaluation des projets après leur livraison, au regard de leur valeur d'usage et de leur insertion urbaine,

de conseiller les maîtres d'ouvrage concernés sur la gestion d'espaces en attente après démolitions,

d'enrichir et mettre à jour le référentiel qualité des espaces extérieurs élaboré en phase de préfiguration du NPNRU et les plans guides renouvellement urbain des deux quartiers, mis en perspective à l'échelle des villes et de l'agglomération.



(Source : Cabinet Qui plus est)

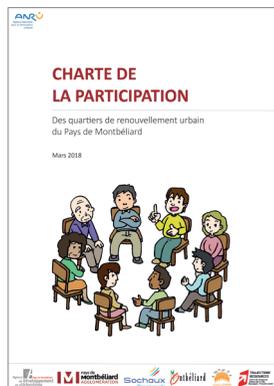


Renouvellement urbain du quartier Gravier-Evoironnes à Sochaux : assistance technique

Complémentaire, l'ADU continuera à apporter son appui technique pour le déploiement du projet établi sur le quartier Gravier-Evoironnes, défini d'intérêt régional, visant à accompagner :

la mise en œuvre opérationnelle du programme des espaces extérieurs, ainsi que l'engagement et le suivi des opérations inscrites dans la maquette financière de la convention de renouvellement urbain,

la mise en place des principes de la charte de participation élaborée pendant la phase de préfiguration du NPNRU en aidant à la définition du programme de la Maison du Projet, en contribuant à diffuser la connaissance du projet urbain du quartier, et en préparant l'évaluation de la démarche participative et son rendu public.



(Source : ADU)

Projets urbains des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Plus généralement, l'ADU poursuivra son suivi des études urbaines menées sur les sept quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui, outre les deux quartiers inscrits au NPNRU, concernent :

- les Champs Montants à Audincourt,
- Champvallon à Bethoncourt,
- les Fougères à Grand-Charmont,
- la Chiffogne à Montbéliard,
- les Buis à Valentigney.

Elle veillera particulièrement à l'adéquation des projets développés avec les principes directeurs formulés dans les **plans guides établis sur chacun des quartiers pour conduire leur renouvellement dans la durée**.

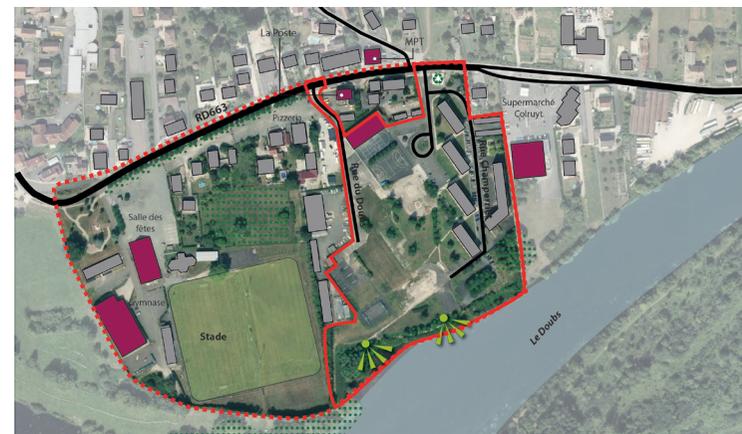
Elle se tiendra également à disposition des

communes de Bavans et d'Etupes, dont les quartiers respectifs de Champerriet et de la Montagne sont désormais sortis de cette géographie prioritaire et sont inscrits en dispositif de veille active, afin d'aider à la mise en œuvre de leurs projets de renouvellement urbain.

Ce suivi permettra d'alimenter régulièrement l'évaluation du contrat de ville unique sur son volet urbain.

Aménagement du quartier Champerriet à Bavans

En 2020, la conception d'un schéma d'aménagement du quartier Champerriet sera poursuivie. Celui-ci doit permettre aux différents acteurs concernés de partager un plan d'actions phasé dans le temps permettant d'améliorer la qualité résidentielle, l'image et l'insertion urbaine du quartier, en complément du programme d'investissement patrimonial du bailleur.



(Source : ADU)

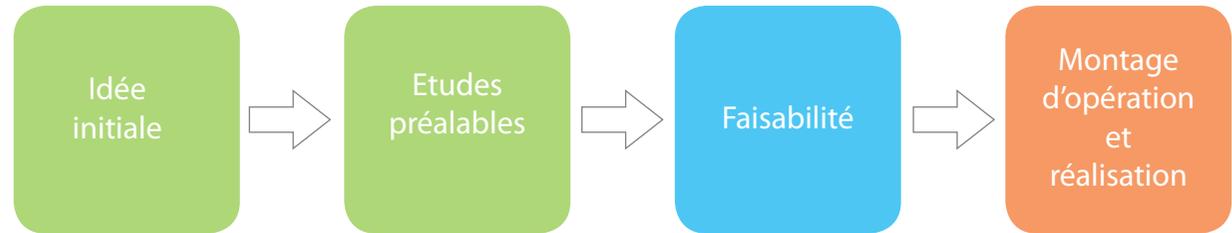
Assistance conseil et expertises ponctuelles

Révéler, embellir et préserver les identités du Nord Doubs, redynamiser les centres urbains, promouvoir le renouvellement urbain et favoriser la reconquête d'espaces délaissés, constituent des préoccupations collectives au cœur des projets du territoire. L'ADU accompagne ses membres pour identifier les leviers permettant la concrétisation de ces ambitions.

Accompagnement d'études d'aménagement

L'ADU apportera son assistance à l'ensemble de ses membres pour la **conception de projets urbains, d'aménagement et de construction** déclarés d'intérêt communautaires ou impliquant au moins trois de ses membres.

Dans ce cadre, l'ADU accompagne les projets à chaque étape du processus de conception, de l'idée initiale à sa réalisation concrète. Les collectivités bénéficient ainsi d'un partenaire technique pour les accompagner dans leurs prises de décision tout au long du processus. Intermédiaire entre les multiples acteurs qui interviennent, l'ADU veille aux intérêts de la maîtrise d'ouvrage et au bon déroulement d'ensemble du projet.



(Source : ADU)

Plus globalement, l'ADU apporte sur demande des collectivités membres un **conseil permanent** préalable à l'engagement d'opérations d'aménagement ou de construction. Selon les besoins, ce conseil se traduit par des analyses, des esquisses urbaines ou des réflexions programmatiques visant à **améliorer la qualité des projets**. Ces éléments permettent d'accompagner la réalisation d'un cahier des charges de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre et d'en assurer le suivi, ou de participer aux analyses lorsqu'un concours d'architecture est engagé.

Rappel : en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre sur des études d'aménagement ou de programmation pré-opérationnelles dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

Conseil architectural

Dans le cadre du NPNRU, l'ADU est mobilisée dans un « groupe qualité » pour suivre les projets bénéficiant de financements publics : elle est alors amenée à accompagner les maîtres d'œuvre du stade de l'esquisse à celui du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Cette pratique concourt à développer une expertise reconnue concernant le diagnostic, les potentialités et les moyens de valoriser l'insertion architecturale de bâtiments neufs ou à réhabiliter.

Ainsi, pour répondre aux besoins croissants de conseil qualité exprimés par les collectivités, l'ADU peut les accompagner dans ces analyses architecturales ainsi que dans le dialogue avec les porteurs de projet en amont du dépôt de permis de construire.

Commission régionale des éco-quartiers

L'ADU est par ailleurs membre de la commission régionale de suivi des projets d'éco-quartiers en tant que personnalité compétente. Elle est dans ce cadre amenée à apporter son regard sur les projets d'éco-quartiers soumis par les collectivités pour les inscrire dans une démarche de labellisation. Elle ne donne son avis que sur les projets extérieurs à son territoire d'intervention.

L'ADU relaiera également auprès des collectivités locales les attendus de la labellisation d'éco-quartiers et identifiera avec celles-ci les projets susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche.



(Source : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr)



(Source : ADU)

Système d'Information Géographique

Dans le cadre de ses missions permanentes, l'ADU est amenée à **capitaliser des données cartographiques et statistiques** diverses, afin d'alimenter les études. Elles permettent de développer le système d'observation général de l'ADU.

L'ADU s'est équipée fin 2017 d'un nouvel outil d'administration des bases de données statistiques lui permettant de disposer d'un entrepôt de données en « Open Data » structuré, mis à jour annuellement et permettant des comparaisons nationales à toutes les échelles de territoires. Ce choix permet d'une part, de fiabiliser les données exploitées pour la production des diagnostics et, d'autre part, d'économiser le temps de recherche et de capitalisation de données au profit de l'analyse ou de l'intégration de données locales.

A cet effet, un entrepôt de données propre à l'ADU a été créé pour compléter l'outil chaque année, en fonction des indicateurs traités dans le cadre des différentes missions d'observation de l'ADU. En 2020, l'élaboration du tableau de bord de suivi du SCot Nord Doubs ou la mise en place de l'observatoire de la démographie médicale, par exemple, pourront ainsi constituer l'occasion de nouvelles intégrations.

Enfin, l'ADU poursuivra l'objectif de **valoriser le contenu de ces entrepôts de données à travers plusieurs types de publications**. Elle continuera notamment les travaux entrepris en 2018, avec les mises à jour :

des **portraits communaux et intercommunaux** sur les thématiques de la démographie, de la socio-économie et du logement,

de la publication « **Chiffres** », notamment pour informer de l'actualisation des populations municipales au 1er janvier, ou partager la connaissance d'autres types de données capitalisées par l'ADU.



(Source : ADU)

4 Observer et objectiver les dynamiques territoriales



Base de données des documents d'urbanisme

L'ADU entretient et met à jour semestriellement la base de données des PLU et cartes communales à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le respect des normes du CNIG afin de pouvoir également assister les communes dans le versement de leurs données sur le géoportail de l'urbanisme, obligation légale à compter de 2020.



(Source : Géoportail de l'Urbanisme)

Tableau de bord du SCoT Nord Doubs

Parallèlement à la finalisation du SCoT, une première version du tableau de bord de suivi sera établie sur le fondement des indicateurs déterminés dans le projet arrêté en novembre 2019. Il sera conçu :

non seulement de manière à permettre l'analyse des résultats du SCoT obligatoirement réalisée tous les six ans après son approbation,

mais également pour permettre un pilotage en continu du document grâce à minima à un partage annuel autour de la réalisation des objectifs.

A cet effet, les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs les plus pertinents pour structurer ce débat annuel seront identifiés pour être livrés aux élus dès la fin d'année 2020.



(Source : ADU)

Observation du développement urbain

Les travaux menés au cours des années 2018 et 2019 pour contribuer à l'élaboration du nouveau PLH de PMA, au développement d'une stratégie des zones d'activités économiques et à l'actualisation du diagnostic du SCoT Nord Doubs, ont permis de capitaliser de nombreuses informations relatives au foncier que ce soit en termes d'occupation des sols, de constructibilité, d'usages ou de capacités de développement.

Structuration des outils de suivi du SCoT et du PLH permettant de préparer un débat annuel et de procéder aux évaluations

L'objectif est aujourd'hui de structurer et actualiser régulièrement cette connaissance, pour faciliter :

le suivi de l'application et l'évaluation régulière des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et de programmation (PLH) ;

la compréhension des dynamiques d'évolutions spatiales en cours,

la définition de politiques publiques pertinentes visant à mettre en œuvre les orientations de développement et d'aménagement.

Dans ces perspectives, l'ADU, en 2020 :

mènera une nouvelle **campagne d'enquête auprès des communes** afin d'actualiser et d'enrichir les informations capitalisées dans la base de données des gisements fonciers

établie parallèlement à l'élaboration du PLH, produira des **indicateurs d'évaluation** exploitables pour l'établissement du tableau de bord du SCoT Nord Doubs et le suivi du PLH (dont les procédures d'élaboration sont en cours), qui pourront également être mobilisés pour la réalisation du tableau de bord de suivi du PCAET de Pays de Montbéliard Agglomération.

Inventaire et outils de suivi des espaces dégradés

Complémentaire, la mise en place d'un inventaire et d'un suivi des espaces dégradés sera initiée pour répondre aux orientations du SCoT Nord Doubs.

Enfin, ces éléments permettront d'affiner l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ils seront partagés avec les partenaires de la **charte départementale pour une gestion économe de l'espace dans le département du Doubs**, dans le cadre de l'observatoire départemental de la consommation d'espace. L'ADU et l'agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB) participent au comité de suivi.

Observation de la transition énergétique

Se traduisant par de multiples enjeux pour l'aménagement et le développement des territoires, les défis de la transition énergétique sont primordiaux à analyser. En 2018, l'ADU a entamé une première démarche exploratoire, visant à capitaliser des données, valoriser des retours d'expériences et livrer des analyses destinées à engager le débat local.

Elle poursuivra cette démarche dans le temps afin de constituer progressivement un centre de ressources en la matière et d'apporter des analyses éclairant progressivement les différents volets étudiés :

Le développement de la **connaissance en matière de bois – énergie**, en lien avec l'étude menée dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique,

L'analyse de la **vulnérabilité énergétique des ménages** sur le territoire de PMA, suite à un projet tuteuré mené par des étudiants de l'UFR STGI qui a permis d'identifier les méthodologies déployables.

D'autres travaux actuellement menés par l'ADU pourront alimenter à plus long terme ce développement, concernant notamment :

Les typologies de tissus urbains avec lesquelles pourront être mises en lien des problématiques énergétiques spécifiques,

Une stratégie foncière agricole et son lien potentiel avec les enjeux de l'agriculture de proximité et de l'autonomie alimentaire.



(Source : ADU)



Contrat de Transition Ecologique

(Source : Banque des territoires)

Dynamique des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Suite à la production d'un atlas des quartiers visant à accompagner la démarche d'évaluation du Contrat de Ville Unique de l'agglomération du Pays de Montbéliard et à un tableau de bord de suivi du PNRU en 2018, l'ADU est chargée d'entretenir les différents indicateurs.

Atlas des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

La mise à jour de données sera effectuée. Une nouvelle version de cet atlas sera proposée dans le courant de l'année, enrichie d'indicateurs nouveaux destinés à compléter la compréhension des évolutions des quartiers et de leurs trajectoires au sein de l'agglomération.

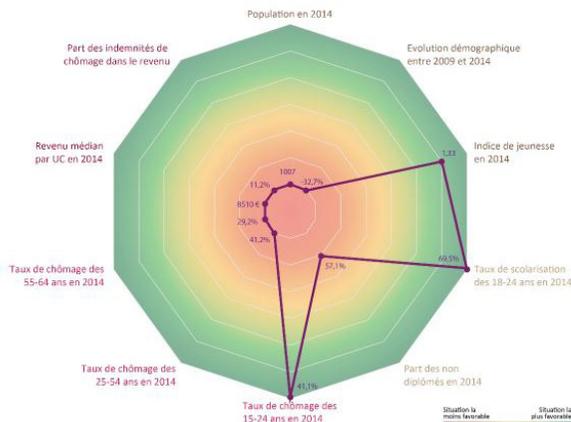
Suivi – évaluation du programme de renouvellement urbain

A l'appui du dossier de conventionnement avec l'ANRU, Pays de Montbéliard Agglomération a produit avec l'ADU un tableau de bord, dont l'état « 0 » a été établi en 2018-2019. Il est prévu que celui-ci fasse l'objet d'une mise à jour complète à mi-parcours et en fin de programme (2021 et 2024). Afin de permettre ces temps d'évaluation, l'ADU en 2020 poursuivra l'entretien annuel des indicateurs de suivi, contribuera à la revue de projets annuelle et animera des temps forts destinés à apporter des éclairages qualitatifs visant à mettre en perspective les opérations déployées sur les deux quartiers concernés.

Dispositif de suivi-évaluation du dispositif « cités éducatives »

Aux côtés de Trajectoire Ressources, l'ADU mettra en place à compter de 2020 une démarche favorisant l'évaluation de ce dispositif expérimental portant respectivement sur les quartiers de Champvallon à Bethoncourt et de la Petite Hollande à Montbéliard : celui-ci se traduira par la conception d'une toile éducative visant à cartographier le réseau des acteurs intervenant dans l'éducation et à partager des indicateurs de réalisation tout au long des trois années de déploiement du programme. Il sera complété par le suivi d'indicateurs quantitatifs visant à apprécier les impacts sociaux, scolaires ou éducatifs du programme, enrichis d'analyses qualitatives conduites par Trajectoire Ressources.

Situation du quartier des Champs Montants dans l'ensemble des quartiers politique de la ville de PMA
Source : ADU



(Source : ADU)

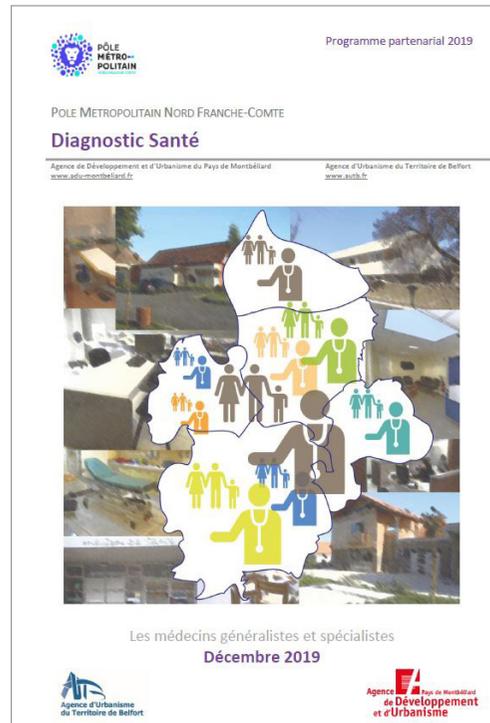


(Source : education.gouv.fr)

Observatoire de la démographie médicale du Nord Franche-Comté

Un Contrat Local de Santé a été signé pour le Nord Franche-Comté en octobre 2019 pour la période 2018-2023. L'AUTB et l'ADU se sont mobilisées à cette occasion pour produire un diagnostic de la démographie des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes) ainsi que de l'évolution des structures de soins. Dans l'objectif de pérenniser la connaissance, les données capitalisées dans ce cadre seront entretenues et des indicateurs de suivi seront définis de façon à **produire un tableau de bord annuel**.

A l'horizon 2023, celui-ci permettra ainsi de contribuer à la mise à jour du diagnostic du Contrat Local de Santé. En fonction des priorités traitées par les acteurs locaux, ce tableau de bord pourra également s'enrichir progressivement d'autres thèmes, pour tendre vers la constitution d'un observatoire santé territorial.



(Source : PMNFC, AUTB, ADU)

Atlas des espaces d'activités de PMA

Dans l'objectif d'une nouvelle édition de cet atlas en 2021, l'ADU capitalisera tout au long de l'année les données nécessaires à la mise à jour des périmètres ainsi que des fiches descriptives des zones d'activités (établissements, emploi, accessibilité, foncier, servitudes).



(Source : PMA)

Observatoire Départemental de l'Habitat

L'ADU poursuivra son implication dans l'observatoire départemental de l'habitat (ODH), dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat (PDH) approuvé en 2014 et de veiller à son articulation avec les programmes locaux de l'habitat (PLH) des deux communautés d'agglomération du département du Doubs.

Les deux agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard sont ainsi mobilisées pour produire des supports de connaissance en matière d'habitat dont les thèmes sont définis collectivement avec les acteurs de l'ODH chaque année.

Dans la perspective d'une révision prochaine du PDH et en support à des réunions thématiques territoriales entre le Département et les différents EPCI, des **portraits intercommunaux** seront établis communément avec la Maison Départementale de l'Habitat. Ils seront complétés par une analyse croisée visant à identifier des dynamiques résidentielles communes et des espaces cohérents d'action.



(Source : ADU)

Tableau de bord du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics

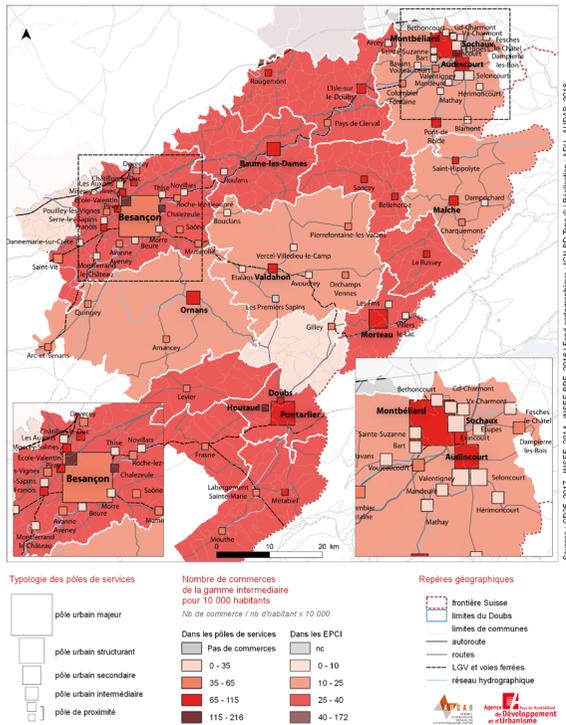
En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département du Doubs a approuvé son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) fin 2017. Ce schéma, articulé autour d'objectifs et d'un plan d'action, est établi pour une durée de six ans.

Pour permettre de piloter le dispositif dans la durée, les agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard ont conçu en 2018 un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des niveaux de service analysés dans le diagnostic initial.

En 2020, une **édition d'un Temps 1 de ce tableau de bord** sera produite. Une actualisation annuelle des données est effectuée à cet effet.

Cet outil de pilotage de la mise en œuvre du SDAASP est destiné à donner au Département une vision synthétique d'ensemble des effets des politiques mises en place. Il doit aussi servir au dialogue avec les territoires de SCoT pour faire converger les actions publiques autour des mêmes objectifs d'amélioration des conditions d'accès aux équipements et services.

Département du Doubs - Tableau de bord du SDAASP
 Attractivité territoriale
 Les commerces
 Octobre 2018



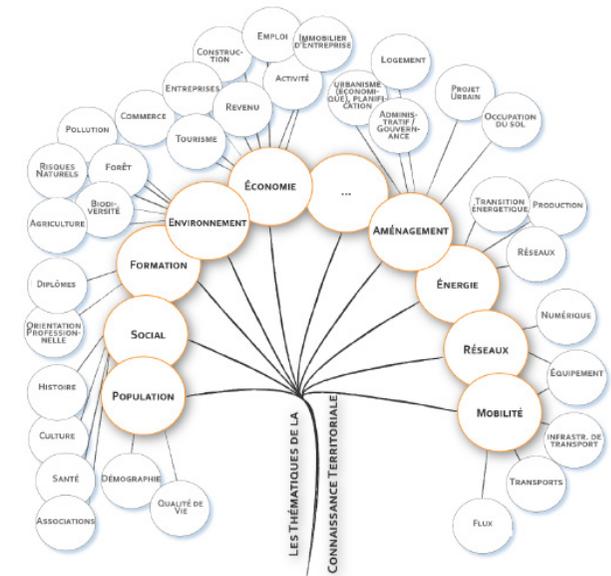
(Source : ADU, AUDAB)

Réseau régional de la connaissance

Les quatre agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté sont mobilisées pour accompagner les missions des observatoires régionaux, et notamment le **Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (RO CER)**, en co-pilotage avec la DREAL, afin de concourir à une gestion plus économe des espaces. L'ADU contribue aux groupes de travail mis en place dont l'objectif est de favoriser l'accès aux données adaptées à l'observation des phénomènes. Elle participe également au **groupe de travail relatif aux zones d'activités économiques** dans l'objectif de produire une information homogénéisée avec les autres producteurs d'information. Ces travaux sont menés sous l'égide d'IDÉO BFC (Informations et DonnEes Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté), dispositif d'acquisition, de mutualisation et de partage de données porté par l'Etat et la Région, dont l'ADU partage les objectifs.

L'objectif est aujourd'hui d'étendre et de faire évoluer IDÉO BFC vers une plateforme régionale de partage et de diffusion de la connaissance en Région, allant au-delà de seules données géographiques. Une convention Etat-Région a ainsi été signée en 2018 pour structurer un réseau de la connaissance dans lequel les agences d'urbanisme sont identifiées pour apporter leurs méthodes et leurs expertises, ainsi que leurs connaissances des territoires régionaux.

L'ADU contribuera, dans ses domaines de compétences, à ce développement. Elle participe ainsi aux **réunions du collège des producteurs et des utilisateurs**. Les quatre agences d'urbanisme régionales sont représentées par l'AUSB (Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne) au sein du comité opérationnel animant l'ensemble du dispositif.



(Source : Région Bourgogne Franche-Comté)

Sensibilisation des nouveaux élus

Afin de faire connaître le rôle et les services que l'ADU peut rendre, ses modalités de fonctionnement ainsi que les savoir-faire de ses salariés, un plan de communication spécifique a été engagé dès le 2ème semestre 2019 avec les membres du Bureau de l'ADU, afin de s'accorder sur les thèmes essentiels, les messages à passer et les meilleurs vecteurs de diffusion.

Ce plan sera mis en œuvre dès le printemps 2020 suite au renouvellement des équipes municipales, avec :

l'organisation d'une **journée portes ouvertes**, qui sera marquée par plusieurs animations pour faire découvrir l'Agence, et permettre à ses partenaires de faire connaissance avec les salariés,

la réalisation d'un **film de présentation** des missions et métiers de l'ADU,

le développement de **panneaux d'exposition** et d'un **catalogue de références** destinés à montrer différents types de projets sur lesquels l'Agence s'est déjà investie.

Communication

Afin de consolider et d'élargir son partenariat, l'ADU doit promouvoir ses savoir-faire et l'étendue de ses domaines d'intervention. Elle doit également informer régulièrement ses membres de l'avancement de son programme de travail annuel. Au-delà de la mise à jour annuelle de la plaquette de présentation de l'ADU et de la formalisation, à la fin de chaque projet, de fiches de référence témoignant de son expérience et des compétences déployées, l'ADU poursuivra en 2020 l'édition de sa **newsletter mensuelle** et de son **kiosque bisannuel** permettant de partager l'actualité de l'ADU et de dresser un bilan régulier de ses productions.

Enfin, pour élargir son audience, la multiplication des supports de diffusion reste un objectif de l'ADU : publications, site, réseaux sociaux, audiovisuel, expositions, etc.



(Source : ADU)

5 Partager nos analyses et contribuer au débat local

Organisation de conférences ou visites

L'ADU proposera l'organisation de journées destinées à éclairer par des regards extérieurs des préoccupations locales d'actualité ou émergentes. Ces journées peuvent prendre la forme de conférences ou de visites qui seront annoncées par les supports de l'ADU et accompagnées de dossiers de synthèse. Pour l'année 2020, les premières thématiques de conférences envisagées concernent des expériences menées sur les **problématiques foncières liées à la reconquête d'espaces dégradés ou la revitalisation de centres**. L'apport d'éclairages spécifiques sur les enjeux de la transition énergétique pourrait également être poursuivi. Ces thématiques seront précisées en fonction des priorités de la nouvelle mandature.

Elle mutualisera, le cas échéant, ces temps avec le Conseil de Développement et avec l'AUTB avec lesquels elle pourra collaborer à l'organisation d'événements et développer des programmes cohérents et complémentaires.



(Source : ADU)

Publications et présentations-débats

Dans la continuité des efforts entrepris depuis 2018, l'ADU valorisera régulièrement ses travaux au moyen de **publications** visant à en diffuser largement les résultats et à traiter d'enjeux collectifs. Elle s'efforcera dans ce cadre d'opter pour des messages plus visuels et d'enrichir ses analyses de propos d'acteurs et d'enquêtes qualitatives auprès des usagers.

Des **temps de partage** sur les productions de l'ADU seront proposés afin de débattre directement avec nos membres. Ces présentations seront l'opportunité de mieux cerner les besoins et attentes de notre partenariat et d'identifier les approfondissements nécessaires pour les études ultérieures. Ainsi, un temps de débat autour du diagnostic de la démographie médicale dressé en 2019 a d'ores et déjà été identifié comme pertinent pour en partager les principales conclusions et pourrait donc être proposé.

De même, à la demande des élus, des **rencontres de proximité** pourront être organisées afin de répondre à des besoins d'accès à nos observations et analyses ou à des informations d'actualité. Dans le même objectif, l'ADU pourra apporter son appui au conseil de développement dans le cadre de ses commissions et de ses travaux.



(Source : ADU)

Déploiement de services aux adhérents

L'ADU poursuivra son effort de développement d'outils pédagogiques et d'accès facile via son site internet pour partager ses ressources cartographiques, documentaires ou iconographiques. Elle continuera à enrichir son portail cartographique, partagera sa veille juridique et documentaire et assurera une information ciblée sur les appels à projets susceptibles d'intéresser nos membres.

Le **site internet de l'ADU restera le support privilégié de diffusion des études et de partage**

d'informations d'actualité. De nouvelles fonctionnalités sont constamment étudiées pour améliorer l'accès des membres au centre de ressources de l'ADU.

Enfin, l'ADU étudiera la possibilité de déployer de nouveaux outils de consultation et de visualisation de ses données. En particulier, l'exigence d'une meilleure lisibilité des activités d'observation et d'analyse de l'ADU conduira à faciliter la consultation des informations capitalisées dans la conduite de ses missions : mise à jour de l'atlas des parcs d'activités ou des QPV, constitution des tableaux de bord, bases d'information sur les gisements fonciers, etc.

Réseaux professionnels

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) constitue un réseau de 1 500 professionnels permettant de partager des expériences et de bénéficier de relations avec les associations de collectivités locales et l'Etat. Ainsi, l'ADU continuera à participer régulièrement à plusieurs **clubs professionnels**, tels que ceux consacrés à l'énergie, à la planification et la réglementation, au projet urbain et au paysage, à la géomatique ou à la gestion, l'informatique, les ressources humaines et l'organisation. Elle contribuera également aux travaux et manifestations de la Fédération, tout particulièrement lorsqu'ils font écho à une problématique à traiter localement : par exemple, l'ADU s'implique dans les groupes de travail spécifiquement organisés sur le foncier, sur les données énergétiques ou encore pour initier un réseau d'utilisateurs-experts de Datagences (nouvel outil d'administration de données acquis fin 2017). Cette participation active permet de faire connaître et diffuser des bonnes pratiques.

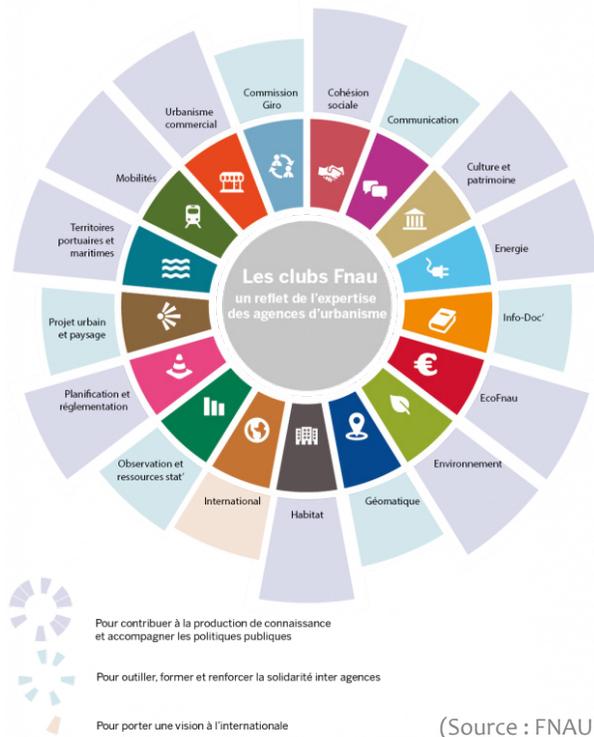
A l'échelle de nos territoires d'intervention, le **réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône** permet parallèlement d'instaurer des relations de travail efficaces. Ce réseau local offre l'opportunité de mutualiser connaissances et méthodes dans des échanges de proximité, mais également de porter des projets communs.



(Source : ADU)

Partenariats locaux

Afin de s'inscrire dans un réseau d'ingénierie efficient et mutualisé au service des collectivités, l'ADU s'efforce d'instaurer des **pratiques de travail collaboratives avec d'autres structures**. Souvent développées et expérimentées à l'occasion d'une mission spécifique, ces pratiques doivent pouvoir être pérennisées dans un objectif de mutualisation et de reconnaissance des capacités collectives de travail des acteurs locaux. Dans des registres différents, il en est déjà ainsi avec Trajectoire Ressources, Réseau de Transport d'Électricité, ou l'Université de Franche-Comté. L'ADU s'inscrit durablement dans cette logique collaborative.



L'ADU développe son activité de prestations de services dans le cadre de contrats négociés avec ses membres ou en répondant à des appels d'offres sur des sujets permettant de consolider ses savoir-faire et de concourir à son équilibre financier indispensable au maintien de son ingénierie.

Les principes d'intervention hors programme partenarial sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Annexes

Types d'interventions		Adhérents	
		Programme de travail partenarial	Contrat «in house»
Urbanisme et aménagement	Assistance conseil	Conseil procédural, réglementaire, méthodologique et technique Mise à disposition de données	
Documents d'urbanisme	Documents d'échelle intercommunale	SCoT - PLU intercommunal (en fonction du niveau des subventions)	
	Maîtrise d'œuvre de PLU ou de carte communale	Mises à jour Modifications simplifiées Mises en compatibilité avec des projets d'intérêt communautaire	Modifications Révisions Élaborations
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Lorsque l'intercommunalité est adhérente	Dans les autres cas
Études d'aménagement	Études d'aménagement ou thématiques ciblées	Opérations déclarées d'intérêt communautaire Projets accompagnés financièrement ou techniquement par l'intercommunalité Commandes croisées d'au moins trois membres	Autres

Index des sigles

ADU : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AUDAB : Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté

AUSB : Agence d'Urbanisme de Sud Bourgogne

AUTB : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

CNIG : Conseil National de l'Information Géographique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FEDER : Fonds Européens de Développement Régional

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

IDÉO BFC : Informations et données Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

Loi NOTRE : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

ODH : Observatoire Départemental de l'Habitat

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

PNRU : Programme National pour la Rénovation Urbaine

PRAT : Pôle Régional d'Appui aux Territoires

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

ROCER : Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

UFR STGI : Unité de Formation et de Recherche Sciences Techniques et Gestion de l'Industrie



L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr